

Marché Patrimoine

La Plateforme des bâtiments historiques

Exigences relatives aux biens

Les biens à vendre qui entrent en ligne de compte pour « Marché Patrimoine » doivent répondre aux critères suivants:

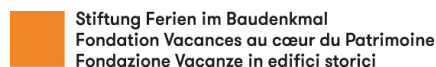
- L'objectif de la plateforme est de contribuer à la préservation à long terme de bâtiments historiques.
- Après leur vente, les biens devront être utilisés de manière appropriée. Les réaffectations, transformations et extensions judicieuses sont envisageables.
- Les biens menacés ou les objets nécessitant une rénovation sont privilégiés.
- Les biens doivent être situés en Suisse.
- Les biens doivent avoir une valeur architecturale et/ou historique et mériter d'être préservés. Mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient explicitement protégés ou inscrits à un inventaire des monuments. Les critères de base pour un monument historique se trouvent sous : www.marchepatrimoine.ch/fr/qu-est-ce-qu-un-monument-historique
- Les monuments historiques récemment rénovés doivent l'avoir été selon des critères de protection du patrimoine.
- Les biens proposés à la vente uniquement en vue d'une démolition et d'un remplacement par une nouvelle construction ne peuvent pas figurer sur « Marché Patrimoine ». La plateforme n'est pas au service de la spéculation et des investissements.
- Aucune spécification ne porte sur la taille, l'envergure, le type, l'utilisation, l'âge ou l'état d'un bien.
- La personne qui annonce un bien sur la plateforme « Marché Patrimoine » doit en être légalement propriétaire ou être chargée de la vente par le/la propriétaire. Préalablement à l'intégration sur la plateforme, les rapports de propriété doivent être clarifiés et les éventuelles servitudes déclarées.
- Ne sont pas repris les bâtiments agricoles utilitaires sans usage d'habitation antérieur en dehors de la zone à bâtir - sauf s'ils se trouvent dans une zone de conservation ou s'ils sont considérés juridiquement comme dignes de protection ou de conservation.

Conditions pour la publication en ligne

- En inscrivant vos données dans le masque de saisie, vous autorisez « Marché Patrimoine » à les transmettre aux tiers intéressés pendant les 6 mois qui suivent la mise en ligne (ou durant les périodes de prolongation convenues).
- La première publication de l'annonce d'une durée de 6 mois vous sera facturée CHF 250.-. Patrimoine suisse agit en tant que partie au contrat.
- Il est possible de prolonger la période de publication. Les prolongations seront facturées séparément, à raison de CHF 200.- par semestre. Nous vous recontacterons à l'expiration de la première période de publication.

Marché Patrimoine / 31 janvier 2022

Marché Patrimoine – la plateforme des bâtiments historiques, une initiative conjointe de la Patrimoine Suisse et de la Fondation Vacances au cœur du patrimoine.



Marché Patrimoine
c/o Schweizer Heimatschutz
Zollikerstrasse 128, 8008 Zürich
T 044 252 28 72, info@marchepatrimoine.ch
www.marchepatrimoine.ch